



## PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Angers, le 05 août 2020

#### **Cyanobactéries : point de situation**

Avec l'installation des chaleurs estivales et la baisse du niveau des eaux dans la Loire et les rivières, des cyanobactéries sont susceptibles de se développer dans les zones où le courant et la profondeur sont faibles et où la transparence de l'eau laisse entrer les rayons du soleil.

**Les mesures de surveillance du milieu dans le département du Maine-et-Loire ont permis de détecter l'apparition sur la Loire de petits amas d'algues noirs flottants au gré du courant et s'accumulant derrière les obstacles.**

Ces amas d'algues sont présent entre l'embouchure de la Vienne et Saumur sur la rive gauche de la Loire. Les résultats analytiques montrent que ces flottants sont constitués en grande partie d'algues filamenteuses, mais contiennent également des cyanobactéries benthiques, productrices possibles de toxines qui sont alors présentes dans ces amas.

**Parallèlement le réseau des vétérinaires a déclaré à la DDPP, 4 suspicions d'intoxications de chiens dont 3 mortalités entre le 30 juillet et le 2 août 2020.** Ces chiens ont présenté des signes nerveux caractéristiques survenus rapidement après une baignade dans la Loire. Les animaux s'étaient notamment baignés à Saumur, à Villebernier et aux Ponts-de-Cé.

**Il convient particulièrement d'empêcher les chiens de se baigner ou de s'abreuver en bordure de Loire et d'éviter les zones particulièrement touchées par ce phénomène :** pour rappel les chiens sont reconnus comme une sentinelle précoce de la présence de ces toxines en raison de leur comportement de jeu et de leur appétence pour ces amas noirâtres.

**L'apparition de cas de mortalités de chiens malgré le communiqué de presse diffusé le 30 juillet par la préfecture rappelle la nécessité d'une diffusion large de cette information , afin d'informer le public de vacanciers qui n'a pas la mémoire des cas survenus ces dernières années.**

Les symptômes possibles pour l'animal :

- **dans l'heure suivant l'ingestion de l'eau ou d'algues contaminés : nausées, vomissements, tremblements, faiblesse musculaire, convulsion, coma**



## ***La préfecture rappelle les précautions à prendre :***

Il est rappelé qu'il est strictement **interdit de se baigner dans la Loire compte tenu des risques importants de noyades associées aux zones de courant imprévisibles et fortement déconseillé dans les autres cours d'eau et plans d'eau non surveillés. Une surveillance étroite des enfants doit être assurée au bord de l'eau.**

Les mesures d'hygiène générale permettent d'éviter les risques pour la santé humaine :

- éviter de manière générale de toucher tout objet ayant été en contact avec les algues sur les plages et grèves (cailloux, bois...) ;
- Ne pas pratiquer d'activités nautiques dans des zones où des amas d'algues sont accumulés ;
- Eviscérer et étêter les poissons (petite friture).

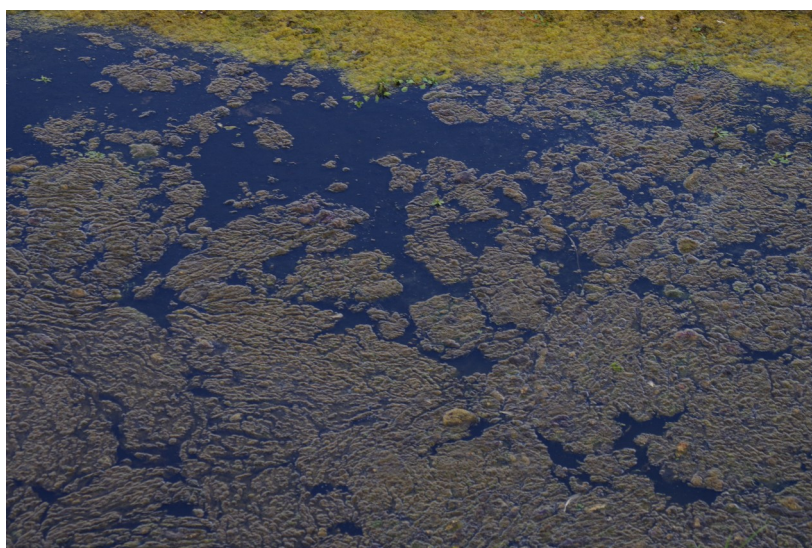
En cas de doute, consultez votre vétérinaire

**Se tenir informer :** <http://www.maine-et-loire.gouv.fr/> - Twitter/Facebook : @prefet49

**Rappel :** Il existe plusieurs sortes de cyanobactéries, dont la prolifération ne constitue pas le même risque.

On distingue :

- **les cyanobactéries planctoniques**, qui se développent dans toute la hauteur d'eau et là où il y a des nutriments (azote et phosphore), elles créent localement des développements très abondants rendant l'eau verte ou bleue. Leur concentration est notamment surveillée dans les eaux des prises d'eau potable et des baignades, pour les risques sanitaires qu'elles peuvent provoquer ;
- **les cyanobactéries benthiques**, qui se développent sur le fond, dans des eaux claires, même avec un faible niveau de nutriments. Elles forment un biofilm qui se décolle et vient flotter à la surface ou s'accumuler sur les grèves sous forme d'amas noirâtres. Ce type de cyanobactéries produit des toxines dangereuses pour le système nerveux et hépatique particulièrement chez le chien qui les consomme.



**Amas noirâtres : gardez votre chien à distance !**